

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

**SÉANCE DU 21 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, MM. Grégory BAERT, Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, MM. Jean-Marc ALEMANY, Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIEN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, MM. Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Delphine FILLION-ROBIN, Odile PRIOLET, M. José BARRADAS, Mmes Floriane BERTEZ, Gaëlle GUEBEY, MM. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Brigitte VULLIET, Christine RUFFON, Nicole LAURIA, Leslie BIBOLLET, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 13 mai 2026  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 29

Secrétaire : M. Éric POLLET, Conseiller municipal délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---oo0oo---

**N° 2026/073 - DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

Le correspondant Défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de sa commune aux questions de défense. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un correspondant Défense.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire indique que toute désignation ou nomination doit se faire au scrutin secret.

Le Conseil Municipal peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est proposé la candidature suivante :

- Mme Christine RUFFON

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **DÉSIGNE** correspondant Défense, Mme Christine RUFFON.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 074-217402809-20260521-CM26073-DE

S<sup>2</sup>LOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 22 mai 2026

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance



Eric POLLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 26 MAI 2026 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 28 MAI 2026

THÔNES, le 28 MAI 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON

